

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/07/2026

Référence
2026-53

Objet de la délibération
TARIFS DE LA BROCANTE

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation
03/07/2026

Date de publication
03/07/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Crespières atteste que la présente délibération a été publiée le 15/07/2026 et transmise en Préfecture le 13/07/2026 la rendant exécutoire

Le Maire,
Adriano BALLARIN

L'an 2026 et le 7 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : Mmes Mme Laure DEVAUD ; Amal DUCHEMIN ; Myriam GUILMET ; Brigitte JACQUARD ; Marielle LAMMENS ; Mme Nereida LANGE ; Anne PERCHEC ; Agnès TABARY.

MM. Adriano BALLARIN ; Jérémy BEON ; Eric BERTHEMY ; Jean-Pierre BIENFAIT ; Michel ODDOS ; Julien SERVILLAT.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique BIGARD a donné pouvoir à M. Adriano BALLARIN ;
M. Guillaume LANDON a donné pouvoir à Mme Myriam GUILMET ;
M. Didier LE SAUX a donné pouvoir à M. Michel ODDOS
M. Armand PINEDA a donné pouvoir à M. Eric BERTHEMY

Absent : M. Vincent KAISER

A été nommée secrétaire : Mme Agnès TABARY

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération° 2025-01, en date du 20 janvier 2025, revalorisant les tarifs communaux, dont ceux de la brocante ;

Vu l'avis de la Commission Associations, Sport, Culture, Événementiel et Séniors, en date du 2 juillet 2026, concernant la révision des tarifs de la brocante ;

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de la brocante ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la brocante, comme suit :

TARIF CRESPIEROIS - Particulier	15 € / 2 Mètres
TARIF EXTERIEUR - Particulier	20 € / 2 Mètres
FORFAIT CRESPIEROIS & EXTERIEUR Mètre supplémentaire	5 € / Mètre

INDIQUE que le linéaire minimum est de 2 Mètres.

RAPPELLE les tarifs des professionnels :

TARIF CRESPIEROIS - Professionnel	32 € / Mètre
TARIF EXTERIEUR - Professionnel	38 € / Mètre

PRÉCISE que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget communal.

Pour extrait conforme,
au registre des délibérations



Le Maire,
Adriano BALLARIN

